



Programme LEADER 2023-2027

LEADER QUESACO?

L'acronyme LEADER signifie «Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Il s'agit d'un soutien à des territoires ruraux, co-financé par l'Union Européenne, pour des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement, au sein d'un Groupe d'action locale GAL, par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de promouvoir un développement local équilibré qui réponde aux enjeux actuels et aux futurs défis d'un territoire.

La mise en œuvre d'un programme LEADER se fait au sein d'un groupe d'action locale GAL.

Un groupe d'action locale ou GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en œuvre d'une stratégie de développement en accord avec le programme LEADER Les fonds LEADER sont distribués au niveau du GAL par le FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural. Le GAL regroupe des élus locaux et des représentants d'établissements publics, des entreprises, des chambres consulaires ou des associations.

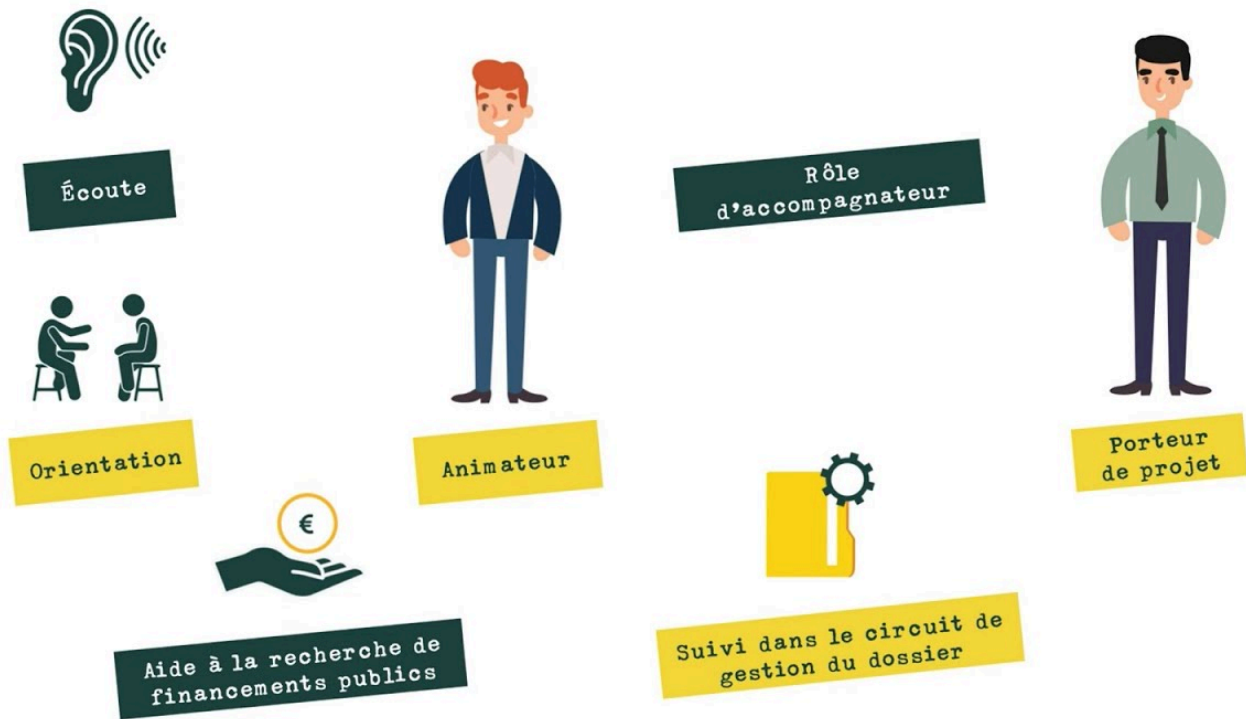
Le programme LEADER 2023-2027 fait suite aux programmes LEADER précédents dont celui de 2014-2020. Il y avait 339 GAL dans ce programme dont dans le Var

Notre pays de Fayence est candidat au programme LEADER 2023-2027 au sein du GAL Groupe d'Action Locale "Dracénie-Pays de Fayence"

Le 6/12/2022 le Conseil Communautaire du pays de Fayence a approuvé la candidature conjointe de la CCPF et de la CA Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA) au programme LEADER 2023-2027. La DPVA l'a approuvé en Conseil communautaire le 13/12/2022. Et le 24/03/2023 la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé la constitution du Groupe d'Action Locale (GAL) "Dracénie-Pays de Fayence" et lui a attribué une enveloppe financière de 1.342.314 €.

17 communes de DPVA sont concernées (hors Draguignan car non commune rurale) et les 9 communes du pays de Fayence. [Voir extrait du conseil communautaire de DPVA du 13/12/2022.](#)

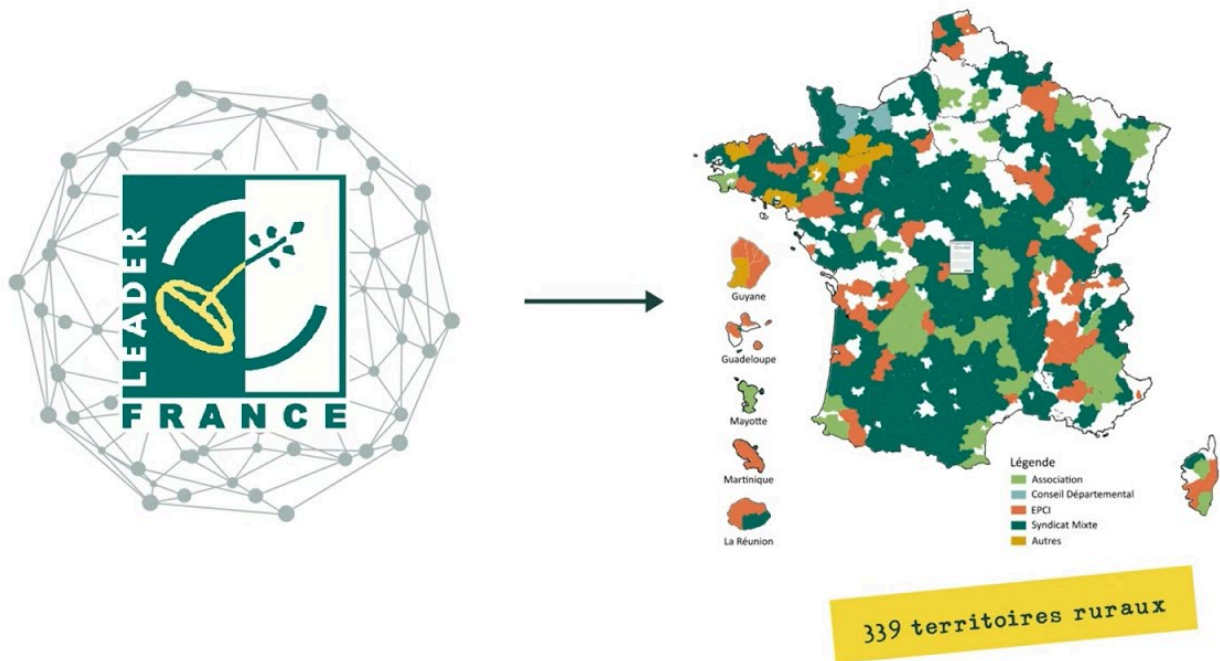
Le 28 juin 2023 le Conseil Communautaire du pays de Fayence a approuvé l'instauration du Groupe d'Action Locale (GAL) "Dracénie-Pays de Fayence" et la convention de co-portage entre DPVA et la CCPF. Deux chargés de mission sont recrutés. Ils constituent l'équipe technique d'assistance au porteurs de projets pour toute la procédure d'ob Les demandes de subvention LEADER doivent passer par eux en premier lieu. Quelles sont les conditions ?



Les thématiques pour lesquelles notre GAL pourra demander des fonds LEADER sont au nombre de 5:

- > le développement économique soutenable,
- > l'adaptation aux risques,
- > l'optimisation des services par rapport aux besoins de la population,
- > la mobilité alternative
- > et une meilleure façon de s'alimenter.

Ces thématiques sont ceux [des 8 enjeux du CRTE du pays de Fayence](#). Ils peuvent donc obtenir des financements Leader 2023-2027. [Quelle est la procédure?](#)



La mobilité alternative est un projet dont le porteur pourrait être le collectif Demain Pays de Fayence et/ou l'association VeloPistes. Dans le cadre du développement économique durable, l'énergie. Je vois 3 projets possibles: une mini turbine électrique sur la conduite Sud d'eau brute (500mm de diamètre), un projet de méthanisation, et un projet de photovoltaïque sur un des grands bâtiments agricoles du territoire.